

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : État
Avis n° 2025-02	
Date d'examen : 16/01/2025	Projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la carrière des Sablons, sur la commune de Migné-Auxances (86)

Contexte

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Poitiers, a examiné au titre du R411-16 du code de l'environnement le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotopes de la carrière des Sablons, sur la commune de Migné-Auxances, dans le département de la Vienne.

La demande de classement en APPB de la carrière des Sablons s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions Territorial Nouvelle-Aquitaine (déclinaison régionale de la SNAP) et de la déclinaison du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine (PRAC NA), validé en 2018 et animé par FNE Nouvelle-Aquitaine et ses associations affiliées.

Ce PRAC NA a défini des sites prioritaires suite à un important travail d'évaluation et de hiérarchisation de la protection et de la conservation des gîtes de chiroptères (FNE NA, 2020).

La carrière des Sablons située sur la commune de Migné-Auxances est évaluée avec un enjeu « National » pour les chiroptères.

Ce site est une ancienne carrière d'extraction de calcaire exploitée au XIX^e et offre un réseau de plusieurs dizaines de kilomètres de galeries. L'activité d'extraction a été abandonnée dans les années 2000, et laisse un vaste réseau souterrain colonisé peu à peu par les chiroptères, principalement durant la période d'hibernation. Il s'agit du second site le plus important du département de la Vienne pour la période d'hibernation.

La carrière est proche de la vallée du Clain, à proximité immédiate de la ville de Poitiers. Elle est encadrée par deux routes à forte circulation. Les parcelles en surface sont principalement cultivées, mais comprennent une zone forestière composée de friches arborées sur sols maigres, utilisées comme territoire de chasse par les chauves-souris.

Entre 1988 et 2005, peu de suivis naturalistes ont été réalisés en raison du faible intérêt du site lié à l'activité de la carrière. Depuis son abandon, les suivis montrent une augmentation croissante des effectifs de chiroptères : 20 à 50 individus entre 1988 et 2004, plus de 500 en 2005 pour atteindre plus de 1000 individus depuis 2019. Au moins 10 espèces fréquentent la cavité. Les effectifs les plus importants sont notés pour le Murin à oreilles échanquées (931 individus en 2020), le Grand murin (392 individus en 2024), le Grand rhinolophe (172 individus en 2021) et le Murin à moustaches (83 individus en 2015).

Discussion en CSRPN

Le CSRPN note que les enjeux du site sont clairs et bien présentés. Les risques et menaces identifiés font état d'un impact potentiellement important lié au trafic routier des routes proches, mais aussi de pratiques agricoles inadaptées.

Le CSRPN alerte sur la qualité des milieux environnants qui est une condition majeure pour le bon déroulement du cycle biologique des chauves-souris, notamment la période d'accouplements automnale, la période d'hibernation (ou les individus sont malgré tout actifs lors de certains redoux hivernaux) et le début du printemps où les individus vont reconstituer les réserves consommées pendant l'hiver. L'utilisation de pesticides en surface impactera directement les ressources

alimentaires des chauves-souris, mais aussi le sous-sol en s'infiltrant par les eaux de ruissellement, ce qui impactera fortement les populations de chiroptères, y compris dans et à proximité des sites d'hibernation.

À ce titre, le CSRPN s'interroge sur les parcelles agricoles, pour le moment non proposées au classement. Il préconise d'étendre l'APPB à toutes les parcelles couvrant la cavité souterraine à protéger, y compris les parcelles agricoles. Il recommande fortement l'encadrement de l'utilisation des pesticides sur les parcelles en surface.

Concernant les proximités du site avec des routes et les risque de collisions des individus, le CSRPN propose l'implantation d'un boisement pour faciliter le transit au-dessus de la route et éviter le lien avec la circulation routière. Il recommande le comptage des mortalités pour étudier leur impact.

Le CSRPN constate la présence d'enjeux floristiques sur le site, en particulier l'Odontite de Jaubert à la base du coteau, en limite du périmètre proposé en APPB et demande l'intégration de ces stations à l'APPB.

Délibération et avis du CSRPN

Le CSRPN N-A formule à l'unanimité, un avis favorable pour la protection de la carrière des Sablons, sur la commune de Migné-Auxances, par arrêté préfectoral de biotope, avec les remarques suivantes :

- étudier l'intégration des parcelles agricoles au périmètre de l'APPB et renforcer les préconisations sur l'utilisation des pesticides sur les parcelles en surface ;
- caractériser l'utilisation annuelle du site par les chiroptères (période de transit et de swarming notamment) ;
- étudier l'impact des collisions routières. En cas d'impacts importants, étudier les possibilités d'aménagements (revêtement routier « sonore », diminution de la vitesse sur une portion précise, hop-over, etc.) ;
- mettre en perspective les tendances d'évolution avec les données régionales récentes calculées pour la Nouvelle-Aquitaine ;
- décrire le réseau de gîtes et les éventuelles connexions connues, notamment pour le Grand rhinolophe. Analyser les besoins de conservation à plus large échelle (connexions avec Melle-Loubeau, Saint-Michel le Cloucq, Beauregard-le-Pin, Sainte-Gemme) ;
- détailler les prévalences écologiques propres à chaque espèce, notamment vis-à-vis des températures. Mettre en place un suivi thermo-hygro-métrique de la cavité afin de suivre ces paramètres dans le temps. Ces paramètres permettront d'expliquer (voire d'anticiper) les évolutions d'effectifs.

Le CSRPN N-A réuni en CST-Poitiers formule un avis favorable pour la protection d'un réseau de la carrière des Sablons à Migné-Auxances, par arrêté préfectoral de biotope, avec les remarques formulées ci-dessus.

Le Président du CSRPN N-A
Christian ARTHUR

